

# MANIFESTATION PALESTINE

**MAR 17 JUIN • 18H30**

**MÉTRO JEAN JAURÈS • TOULOUSE**



- **LIBERTÉ POUR GEORGES ABDALLAH**
- **STOP AU GÉNOCIDE EN PALESTINE**
- **STOP À LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ**
- **RELAXE POUR ANASSE KAZIB ET TOUSTES LES RÉPRIMÉ·ES**

# MANIFESTATION PALESTINE

**MAR 17 JUIN • 18H30**

**MÉTRO JEAN JAURÈS • TOULOUSE**



- **LIBERTÉ POUR GEORGES ABDALLAH**
- **STOP AU GÉNOCIDE EN PALESTINE**
- **STOP À LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ**
- **RELAXE POUR ANASSE KAZIB ET TOUSTES LES RÉPRIMÉ·ES**



Georges Abdallah est un communiste libanais et militant de la cause palestinienne. Arrêté le 24 octobre 1984 à Lyon puis condamné à la perpétuité lors d'un procès avec de nombreuses irrégularités, il est libérable d'après le droit français depuis 1999.

En juin 2023, l'avocat de Georges Abdallah, maître Jean-Louis Chalanset, a déposé une onzième demande de libération conditionnelle. Le 15 novembre 2024, le tribunal d'application des peines a ordonné la libération du militant libanais en évoquant « la longueur de la peine complètement exceptionnelle et disproportionnée ainsi que l'importance de la campagne de soutien ». Cependant, le parquet antiterroriste a immédiatement fait appel. Partie civile, les États-Unis ont poursuivi leur acharnement en appelant à son maintien en détention, une position partagée par le parquet général qui a également déposé un pourvoi en cassation. Le 20 février dernier, la Cour d'appel a renvoyé la décision au 19 juin prochain afin "qu'il justifie d'un effort conséquent d'indemnisation des parties civiles". Une "mesquinerie juridique" selon son avocat.

Après plus de 20 mois de génocide à Gaza, cette nouvelle demande de libération de Georges Abdallah et cet appel du parquet résonnent comme un rappel de la complicité des autorités françaises avec le gouvernement d'extrême droite israélien. Après la dissolution du Collectif Palestine Vaincra, c'est au tour d'Urgence Palestine et de la Jeune Garde Antifasciste d'être sous le coup de cette procédure liberticide. De la même manière, la criminalisation de la solidarité avec la Palestine ne cesse de se développer avec des centaines de procédures pour "apologie du terrorisme". Ce délit permet de condamner à des peines de prison des personnes suite à des tracts ou des discours en faveur du peuple palestinien, à l'image du responsable de la CGT du Nord Jean-Paul Delescaut condamné à un an de prison avec sursis. Dernière illustration de cette politique, Anasse Kazib et un autre militant de Révolution Permanente passeront en procès le 18 juin prochain à Paris suite à un tweet de soutien à la Palestine.

**Face à cette situation, il est plus que jamais nécessaire d'organiser la solidarité et de faire front ensemble ! Nous, organisations soussignées, appelons à manifester le mardi 17 juin dès 18h30 au départ du métro Jean Jaurès à Toulouse pour exiger la libération immédiate de Georges Abdallah, la relaxe pour Anasse Kazib et toutes les personnes réprimées et la fin du génocide en Palestine !**

Georges Abdallah est un communiste libanais et militant de la cause palestinienne. Arrêté le 24 octobre 1984 à Lyon puis condamné à la perpétuité lors d'un procès avec de nombreuses irrégularités, il est libérable d'après le droit français depuis 1999.

En juin 2023, l'avocat de Georges Abdallah, maître Jean-Louis Chalanset, a déposé une onzième demande de libération conditionnelle. Le 15 novembre 2024, le tribunal d'application des peines a ordonné la libération du militant libanais en évoquant « la longueur de la peine complètement exceptionnelle et disproportionnée ainsi que l'importance de la campagne de soutien ». Cependant, le parquet antiterroriste a immédiatement fait appel. Partie civile, les États-Unis ont poursuivi leur acharnement en appelant à son maintien en détention, une position partagée par le parquet général qui a également déposé un pourvoi en cassation. Le 20 février dernier, la Cour d'appel a renvoyé la décision au 19 juin prochain afin "qu'il justifie d'un effort conséquent d'indemnisation des parties civiles". Une "mesquinerie juridique" selon son avocat.

Après plus de 20 mois de génocide à Gaza, cette nouvelle demande de libération de Georges Abdallah et cet appel du parquet résonnent comme un rappel de la complicité des autorités françaises avec le gouvernement d'extrême droite israélien. Après la dissolution du Collectif Palestine Vaincra, c'est au tour d'Urgence Palestine et de la Jeune Garde Antifasciste d'être sous le coup de cette procédure liberticide. De la même manière, la criminalisation de la solidarité avec la Palestine ne cesse de se développer avec des centaines de procédures pour "apologie du terrorisme". Ce délit permet de condamner à des peines de prison des personnes suite à des tracts ou des discours en faveur du peuple palestinien, à l'image du responsable de la CGT du Nord Jean-Paul Delescaut condamné à un an de prison avec sursis. Dernière illustration de cette politique, Anasse Kazib et un autre militant de Révolution Permanente passeront en procès le 18 juin prochain à Paris suite à un tweet de soutien à la Palestine.

**Face à cette situation, il est plus que jamais nécessaire d'organiser la solidarité et de faire front ensemble ! Nous, organisations soussignées, appelons à manifester le mardi 17 juin dès 18h30 au départ du métro Jean Jaurès à Toulouse pour exiger la libération immédiate de Georges Abdallah, la relaxe pour Anasse Kazib et toutes les personnes réprimées et la fin du génocide en Palestine !**